

## **La Maison du Braden s'ouvrira le lundi 15/06/2020.**

### **A) Nous avons reçu le mail ci dessous du juriste de la Mairie de Quimper :**

« Suite aux dispositions du décret du 31 mai 2020 sur la phase 2 du déconfinement, voici les modalités selon lesquelles les salles associatives, ERP de type L, pourront rouvrir.

#### **Pour les autres activités :**

- Si l'activité se fait debout : distanciation physique d'au moins 1 m entre chaque personne
- **Si l'activité se fait assis : distance minimale d'1 siège laissée entre les sièges occupés par chaque personne**
- Le regroupement de plus de 10 personnes n'est pas interdit mais les règles de distanciation sociale ci-dessus doivent être respectées.

Il appartient à chaque association de vérifier que la capacité de la salle permet de respecter ces règles de distanciation physique compte tenu du nombre de participants.

**Le port du masque est obligatoire sauf pour les activités artistiques et sportives. »**

### **B) Recommandations supplémentaires édictées par les gestionnaires de l'Association des Habitants du Braden**

- Les toilettes seront fermées (cela nécessiterait un nettoyage et une désinfection des locaux après chaque réunion).
- Lavage obligatoire des mains par les participants (gel hydroalcoolique fourni par les associations elles mêmes)
- Respecter le protocole de distanciation (voir ci dessus) et les consignes affichées sur les différentes portes.
- Les responsables des associations doivent obligatoirement nettoyer les tables, la salle occupée et désinfecter les poignées des portes.
- **Les associations ou utilisateurs fréquentant la Maison du Braden sont responsables du bon respect des consignes sanitaires.**

### **C) Informations :**

- La Maison du Braden sera fermée les 27 et 28 juin (élections municipales)
- La MPT d'Ergué Armel a réservé la Maison du Braden du 18 juillet au 29 août 2020 inclus pour leurs activités auprès de la jeunesse du Braden ;
- La Maison du Braden sera fermée intégralement du 01 octobre au 31 octobre : travaux de rénovation de la salle n°2.